



CONSIGNES A RESPECTER DANS L'ENCEINTE DE L'ETABLISSEMENT TRANSPORT DES MARCS DE RAISINS

CONSIGNES GENERALES



- Respecter les **sens de circulation**.
- Respecter la limitation de vitesse de **10 km/h**
- Ne garez pas vos véhicules à d'autres endroits que ceux qui vous sont proposés.
- Port du **gilet fluorescent OBLIGATOIRE** dans l'enceinte de la distillerie.
- Port des chaussures de sécurité recommandé.
- Vos véhicules personnels doivent être garés sur le parking extérieur « visiteurs »
- Jetez vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

Merci de renseigner le nom du dépôt et la commune sur votre DSAC en plus des renseignements habituels.



CONSIGNES SPECIFIQUES LORS DU DECHARGEMENT DANS LE SILO

- Il est strictement **INTERDIT** de descendre à pied dans le silo.
- Il est **interdit** de vider **2 camions** en même temps.
- Il est **INTERDIT** de déposer des déchets sur le tas de marcs.
- **Baisser** la benne **DE SUITE** après le déchargement.



